

Les ciseaux de madame Valtesse

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **34 (1896)**

Heft 22

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-195563>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

la sienne. L'instituteur de Praz et Chaumont, par exemple, n'avait que cinquante écus bons (de 28 batz) avec un petit jardin et une chenevière, bien que son école ne comptât pas moins de 140 enfants. Ce vieil instituteur, âgé de 73 ans, ayant pris sa retraite, le Conseil d'éducation de Fribourg proposa au Conseil exécutif de lui allouer 64 francs, formant la demi-pension.

L'âne récalcitrant.

Certes, je suis partisan de la Société protectrice des animaux et je ne me range pas au nombre de ceux qui rééditent les plaisanteries faciles dont ses membres sont l'objet. Lorsque je rencontre un adepte de cette société animalitaire, je ne lui demande pas, en prenant un air fin, à quel titre il fait partie de la Société: si c'est en qualité de protecteur ou de protégé.

Je ne suis pas partisan des vivisections; cependant, lorsqu'elles peuvent donner à la médecine le moyen de nous guérir d'une affection réputée incurable, j'avoue que je me sens pris d'une grande indulgence pour les vivisectionneurs. Il ne me viendrait pas à la pensée de protester contre les expériences du docteur Roux, auquel la science doit la découverte du sérum antidiphthérique; sans doute, de malheureux chevaux sont sacrifiés et abandonnent généreusement leur sang pour arracher à la mort des milliers d'enfants, mais combien est plus triste encore le sort de ces pauvres moutons, de ces veaux à peine nés, que l'on saigne méchamment pour les débiter ensuite sous forme de côtelettes et de gigots.

Je ne m'indigne pas au sujet des courses de taureaux. A mon avis, on ne pourrait les interdire que parce que des hommes risquent leur vie à ce jeu-là. Quand au taureau, cette brute dangereuse, il ne m'intéresse pas du tout. En revanche, je ne peux pas comprendre que l'on mette des oiseaux en cage; je ne sais rien de plus barbare que de priver de leur liberté ces pauvres petites bêtes qui ne sont ni nuisibles, ni méchantes, cela, uniquement pour son plaisir, sans qu'il en résulte aucune utilité. Comment peut-on emprisonner ces mignons animaux que la nature a si bien créés pour l'espace? Je n'ai jamais eu d'oiseaux chez moi et je n'en aurai jamais.

Ce qui fait un peu de tort dans mon esprit à la Société protectrice des animaux, c'est qu'elle renferme trop de vieilles filles. Oh! les vieilles filles! il n'est pas d'être plus égoïstes et leur sensiblerie est ridicule. Si elles veulent faire du bien, qu'elles s'occupent de venir en aide aux enfants abandonnés; cela vaudra mieux que de dorloter et d'engraisser de vieux chats poussifs et galeux qui ne sont bons qu'à être jetés à l'eau.

Protéger les bêtes n'est pas chose facile; elles-mêmes, souvent, n'y mettent aucune complaisance. Avec les meilleures intentions, les agents de l'autorité se trouvent quelquefois dans l'obligation de violer la loi Grammont.

J'en ai été témoin.

Un paysan se rendait au marché avec une petite voiture pleine de légumes, traînée par un âne. Arrivé aux portes de la ville, l'âne pris d'un caprice soudain s'arrêta et refusa obstinément de continuer son chemin.

Le paysan essaya d'abord de la persuasion.

— Hue! dit-il, nous voici arrivés.

L'âne fit semblant de ne pas entendre.

Le maître, peu endurant, lui administra un magistral coup de fouet. L'âne se campa sur ses quatre membres et affirma par cette attitude sa volonté de ne pas bouger.

— Triple rosse! cria le paysan, je vais te faire marcher, moi!

Il octroya au bourriquet une volée de coups de fouet.

L'âne les reçut stoïquement et persista dans son refus.

— Chameau! cria le paysan, tu vas me le payer!

Il se mit à frapper son âne tant qu'il put avec le manche du fouet.

Un rassemblement s'était formé autour de la charrette.

— Il marchera! criaient les uns.

— Il ne marchera pas! ripostaient les autres.

— Y marchera ou y crèvera! s'écria le paysan, furieux.

Il se mit à frapper de plus belle.

A ce moment, deux gendarmes arrivèrent.

— Dites donc, remarqua l'un d'eux, avez-vous fini de frapper votre âne!

— Est-ce que je ne suis point libre?

— Vous êtes libre sans l'être, répondit le gendarme; vous avez le droit de le corriger un peu, de le brutaliser, non.

— Je connaissons point ces finasseries; mon âne est à moi, je le battrai si cela me plaît.

— Je vous dresserai procès-verbal.

— Je n'ai point le droit de battre mon âne! s'écria le paysan.

— Pas sur la voie publique, objecta le gendarme.

— Chez moi, j'ai t'y le droit?

— Chez vous, dit le gendarme embarrassé, je crois que oui; du moment que l'on ne vous voit pas, on n'en sait rien.

— Chez moi, je ne le bats pas, y ne m'en donne pas le sujet.

J'ai t'y le droit de battre ma femme?

— Vous changez la question, dit le gendarme.

— Hue! rosse, reprit le paysan en donnant de grands coups de pied dans le ventre à son âne.

— Allez-vous finir? demanda le gendarme.

— Eh bien, essayez de le faire marcher, vous.

— Cela ne me regarde pas.

— Essayez-donc, vous qui faites le malin!

— Ce n'est pas mon affaire; je vais vous appliquer la loi Grammont.

— Et je serai poursuivi! Ah! malheur! Sale ministre! s'écria le paysan.

— N'insultez pas le gouvernement.

— Comment ça?

— Vous traitez votre âne de ministre.

— C'est mon âne que j'insulte, dit le paysan.

Il continua à maltraiter le baudet.

— C'est comme cela! s'écria le gendarme, vous allez me suivre au poste.

— Je ne peux pas laisser ma charrette sur la route. Qui est-ce qui reconduira mon âne?

— Mon camarade va s'en occuper; il l'emmènera à votre domicile.

— S'y peut, dit le paysan qui suivit le représentant de la loi en maugréant.

Le deuxième gendarme, resté seul, s'approcha de l'âne, le caressa et lui parla d'une voix douce.

— Allons, dit-il, sois gentil, viens à la maison.

L'âne resta immobile.

Le gendarme prit la bride.

— Viens. Comme il est joli! Il va rentrer à l'écurie où on lui donnera un bon picotin.

L'âne ne semblait faire aucune différence entre son bienfaiteur et son maître.

Le gendarme émit les arguments qui lui parurent les plus persuasifs, les plus propres à toucher le cœur d'un âne; mais l'animal têtue était comme ces personnes dont parle l'Ecriture, « qui ont des oreilles et qui n'entendent point. »

Le gendarme tira sur la bride.

Sans respect pour l'autorité, l'âne refusa d'avancer.

— Hue! Dépêchons-nous! dit le gendarme impatienté.

Il prit le fouet et en caressa légèrement le dos de l'animal.

L'âne recula.

La foule gouailleuse applaudissait.

— Bravo, l'âne! criaient les spectateurs.

Le gendarme, froissé dans son amour-propre, frappa plus fort.

— Hue! sale bête! s'écria-t-il. A-t-on jamais vu une brute pareille!

Pas plus que les caresses, les coups ne produisent d'effet.

— Je vais t'apprendre à désobéir, stupide bourrique!

A l'exemple du paysan, le gendarme frappa l'âne à grands coups de manche de fouet.

L'âne rua dans les brancards.

— Ah! tu t'entêtes! Tiens! s'écria le gendarme, furieux, en allongeant de grands coups de pied dans le ventre du baudet.

Exaspéré par tant de résistance, Pandore perdit tout sang-froid; il prit le fourreau de son sabre et il le cassa sur l'échine de l'âne. Ce dernier recula; la charrette, son contenu et l'âne roulèrent pêle-mêle dans le fossé.

Le gendarme, en nage, dut s'avouer vaincu.

Oh! loi protectrice des animaux, combien tu es difficile à appliquer!

EUGÈNE FOURRIER.

Une femme adorable.

La courtoisie du mari envers son épouse, la politesse de celle-ci à l'égard du mari, sont peut-être les meilleurs garants de la paix conjugale.

Il ne faut pas flatter basement ceux qu'on aime le mieux, mais lorsqu'on peut leur adresser un compliment agréable et mérité, pourquoi se refuserait-on et leur refuserait-on ce plaisir?

« Les femmes, disait ANN SEPP, dans une de ses spirituelles chroniques, aiment les bonnes manières, les gracieuses attentions. On m'a raconté une histoire charmante: une femme était en grande parure du soir; elle allait partir pour le bal et son mari s'extasiait sur sa beauté et sur sa toilette.

— Tu me trouves belle ainsi habillée! Eh bien! ce triomphe me suffit. Il fera meilleur au coin de notre feu, je vais commander une tasse de thé, je garderai cette robe qui te plaît, et je n'aurai jamais passé de soirée plus belle qu'auprès de toi, tête à tête.

« Il est inutile de vous dire ce que répondit le mari.

« A mon humble avis, voilà de la politesse raffinée. Cette politesse qui naît de l'amour, qui vient du cœur. »

On ne nous dit pas si le mari devait accompagner madame; nous aimons à le croire.

Quoiqu'il en soit, messieurs, tirez votre chapeau et tirez-le tout bas, car de telles femmes sont bien rares. N'en déplaise à nos lectrices, mais on ne peut s'empêcher de se demander combien il en est qui, jeunes, belles, coquettement parées, faites pour attirer les regards, et prêtes à aller au bal, y renonceraient, tout à coup, préférant passer la soirée au coin du feu, en tête à tête avec leur mari?...

L'attachement d'une épouse pour celui qui partage sa destinée peut être très vif, très sincère, il est vrai, mais en de tels moments, il doit joliment céder le pas, semble-t-il, au désir irrésistible de faire flatteusement chatoyer à la lumière des lustres une élégante toilette et de mettre en valeur ses charmes, au milieu d'une nombreuse société.

— Qu'en pensez-vous, Mesdames?

Les ciseaux de madame Valtesse. — Il nous tombe par hasard sous les yeux un ancien numéro du XIX^{ème} Siècle de janvier dernier, dans lequel nous remarquons les lignes suivantes, qui pourront intéresser celles de nos lectrices qui auraient la fantaisie de se procurer un beau nécessaire de voyage:

Mme Valtesse de la Bigne, qui, à plusieurs reprises, a beaucoup fait parler d'elle à propos de ses manifestations bonapartistes à Ville-d'Avray, avait commandé à M. Sormani, fabricant d'articles de voyage, un nécessaire de voyage dont le prix fut fixé à 11,000 francs.

Le nécessaire livré, Mme Valtesse de la Bigne remit à M. Sormani une somme de 8,500 fr. seulement, se fondant sur ce qu'il manquait au nécessaire trois objets: un dé à coudre, un fer à friser, un éteignoir, et qu'en outre la paire de ciseaux figurant dans le nécessaire ne pouvait rien couper, pas même la plus mince feuille de papier.

M. Sormani, après avoir fourni le dé à coudre, l'éteignoir et le fer à friser — pour lesquels il compte la somme de 460 fr. — réclame à Mme Valtesse de la Bigne, non seulement les 2,500 fr. dus par elle, mais les 460 fr. dus pour supplément d'objets.

Sur la résistance de sa cliente, M. Sormani l'assigne devant la 5^e chambre du tribunal civil.

Après les plaidoiries de M^r Longpré, pour M. Sormani, et de M^r Jullemier, pour Mme Valtesse de la Bigne, le tribunal a rendu hier un jugement qui condamne la défenderesse à

payer les 2,500 fr., mais la dispense de verser le reliquat de 460 fr., attendu que les trois objets ajoutés au nécessaire de voyage auraient dû y figurer dès la livraison.

Statuant enfin sur la défectuosité des fameux ciseaux de Mme Valtesse de la Bigne, le tribunal décide que M. Sormani devra les mettre en état de couper, et il condamne celui-ci à une astreinte de 1 fr. par chaque jour de retard.

Aux ménagères. — La *Feuille d'Avis de Vevey*, dont nous lisons toujours avec plaisir les excellents articles, publie une correspondance de M. J.-H. Barrelet, sur le *thé*, à laquelle nous empruntons les renseignements suivants, qui ne peuvent manquer d'intéresser bon nombre de nos lectrices :

« ...Pour ce qui est de l'infusion, les théières en porcelaine ou en terre sont préférables. Il est nécessaire de les maintenir en bon état, de ne jamais les serrer dans une armoire autrement qu'ouvertes et renversées, car si elles restent humides elles prennent un goût de moisissure, surtout lorsqu'il y a longtemps qu'on ne s'est servi d'une théière qui aurait été réduite mal essuyée.

» Servez-vous d'eau fraîche et propre que vous faites arriver à ébullition; passez l'eau bouillante dans la théière, mettez le thé nécessaire, suivant la dimension de la feuille, car deux cuillères de grandes feuilles ne pèsent pas davantage qu'une seule de beau Congou, fines feuilles bien roulées. Versez de l'eau, seulement pour mouiller le thé; attendez deux minutes pour remplir la théière et laissez infuser au moins cinq minutes avant que de servir.

» Il est absurde de désigner *thé faible* un thé donnant une infusion peu colorée, et *thé fort* celui qui la donne foncée; c'est souvent le contraire qui a lieu.

» De même j'affirme qu'il est faux qu'on boive du meilleur thé en Chine qu'en Europe; tout ce qui est de premier choix est vendu pour l'exportation, et les professeurs qui enseignent à leurs élèves qu'on ne boit en Europe que des thés ayant été déjà infusés, puis resséchés en Chine, feraient bien de se renseigner avant de propager de pareilles absurdités. »

Boutades.

Un garçon de café renverse une tasse de lait sur le veston de Crétinot.

Et celui-ci froidement :

— Il faut vous marier, mon ami.

— Pourquoi donc, monsieur ?

— Vous ne pouvez plus rester garçon.

Au quartier :

— Fusilier, vous ferez deux jours de salle de police pour avoir salué trop légèrement le brigadier.

— Mais c'est mon ami intime.

— Quand bien même ce serait votre père que vous devez le respecter.

En ménage :

— Mais enfin, disait Mme X. à son mari, qui critiquait sa toilette printanière, que connaît un homme aux vêtements d'une femme ?

Et le mari d'une voix creuse :

— Le prix, madame...

Chez la comtesse :

On parle de Mme de X., une forte et plantureuse personne, cinq pieds six pouces, des épaules de lutteur, des mains de terrassier, la lèvre supérieure ombragée d'une brune moustache...

— Comment la trouvez-vous ? interroge la comtesse.

— Ma foi ! répond Boireau... comme homme, elle n'est pas mal !

On sait que M. Henri Monnier, littérateur et caricaturiste français, était connu à Paris comme un mystificateur des plus amusants. Un jour, il se trouvait dans une diligence de chemin de fer (ligne de Rouen), avec un bonnetier et son épouse. A minuit, le bonnetier, en remontant sa montre, dit à sa femme :

— Je suis fâché d'être venu ce soir; il y a demain une exécution capitale à Rouen, et nous sommes logés de façon à ne pouvoir nous soustraire à cet horrible spectacle.

Le dialogue suivant s'établit alors entre le bonnetier et Monnier :

— Savez vous, monsieur, qu'on guillotine demain matin à Rouen ?

— Hélas ! monsieur, à qui le dites-vous ! Je suis le bourreau !

— Est-ce possible ! monsieur. Comment avez-vous pu vous mettre dans cette profession ?

— Que voulez-vous, monsieur; mon père était bourreau, mon oncle était bourreau. J'ai demandé en mariage une demoiselle du faubourg St-Germain, on me l'a refusée; alors, de dépit, j'ai repris le fonds de mon père !

— Et vous n'avez aucune émotion en accomplissant vos fonctions ?

— Aucune, monsieur, excepté, seulement, vous l'avouerez-je, quand je guillotine un innocent !

— Un innocent ! Serait-ce donc vrai ? On peut donc guillotiner un innocent !

Et le malheureux bonnetier tourne au vert.

— Pas tous les jours, insinue doucement Monnier, mais de temps en temps... Tenez, par exemple, celui que je vais guillotiner demain est innocent.

— Comment ! On le sait et on le guillotine ! Mais c'est épouvantable ! Mais cela pourrait m'arriver à moi.

— Tout de même, dit froidement Monnier. Il faut vous dire que trois assassinats ont été commis dans l'arrondissement de Bolbec, impossible de découvrir les coupables. Cependant un exemple était nécessaire; on a jeté les yeux sur cet homme. Il ne tenait à rien, il était garçon, et, en somme, peu intéressant. Malheureusement, il invoquait un alibi; il paraît qu'en effet, le jour de l'assassinat, il était à quarante lieues du domicile de la victime. Vous comprenez bien qu'on a eu de la peine à avoir des aveux. Enfin, en le prenant par la douceur, on y est arrivé.

— Mais, monsieur, ce que vous me dites-là est horrible, je sens que mes cheveux blanchissent ! Et cet homme est résigné, dites-vous ?

— Sans doute. Hier, il a dit au gendarme : « Gendarme, je vous donne ma parole d'honneur que je suis innocent. »

— Je le sais, mon ami, a répliqué affectueusement le gendarme; mais dites-vous que vous rendez un immense service à la société. »

La noce à Guegne-metse. — Quand Guegne-metse s'est marié, n'a pas fait tant de commerce. Devant d'allà à l'église, sont tot bounameint z'u à cabaret bairé quartetta ein medzeint on bocon de pan et de toma, et l'ont laissi passà l'hàora sein fère atteinchon. Quand lài ont repeinsà sè sont vito dépatsi de traci, et l'on reincontrà lo menistrè, qu'avai atteintu po rein, et que s'ein allàvè.

— Ah, vo vouaïque ! se lào fà. Mè seimblè qu'on arai pu sè dépatsi on pou mé. Po stu iadzo, vu bin mè reveri; mà on autro coup, ye refuso tot net.

— Oh, monsu lo menistrè, repond Guegne-metse, n'aussi pas poaire; n'ein vu pas fère meti !

On mot de soulon.

L'étai lo leindéman d'ao bounan. Träovo on hommo cutsi dein la nài.

— Coumeint pàodè-vo restà inqùè pè la frài que fà, mon pourro Daniet ? que lài dio.

— Pardie, que mè repond, se n'ète pas d'o-bedzi de l'ai restà, ia grantein que saré via.

L'enfant borgne. Une brave campagnarde avait remarqué depuis longtemps déjà que son plus jeune enfant avait très mauvaise vue, qu'il ne pouvait pas même distinguer les plus grosses lettres de l'alphabet qu'on cherchait à lui faire apprendre et qu'il se cognait à chaque instant aux meubles de l'appartement. « Ça passera en grandissant, lui disaient les commères de l'endroit; il faut lui fortifier les yeux en le frottant bien sur le front et les tempes avec de l'eau-de-vie, y a rien de méieure. »

Cependant, la mère inquiète va consulter le docteur de la ville voisine. « Monsieur le médecin, lui dit-elle, je viens vous consulter sur mon dernier qui est, je crois, tout à fait borgne. »

— Ma chère dame, répond le docteur, je ne puis rien faire sans l'examiner. Je dois aller jeudi visiter un malade de votre village et nous verrons cela... De quel œil est-il borgne ?

— Eh bien, principalement des deux, monsieur le docteur.

Enigme.

Lecteur, quand je te fais affront,
Aussitôt ta plume s'arrête;
Souvent je fais gratter le front
A ceux qui n'ont rien dans la tête.
Je n'existe pas sans ma sœur;
A l'esprit nous jouons des niches;
Et, grâce à plus d'un pauvre auteur,
Nous ne sommes pas souvent riches.

Recettes.

Haricots verts au beurre noir. — Après les avoir fait cuire, dressez-les sur un plat, faites roussir du beurre; quand il est roux, versez-le sur les haricots avec une cuillerée de vinaigre que vous aurez eu soin de faire chauffer.

Œufs brouillés aux pointes d'asperges. — Cassez des œufs, passez-les à l'étamine, assaisonnez-les de sel, poivre, muscade, ajoutez-y une cuillerée de coulis, de crème ou de consommé; placez-les sur un fourneau bien doux, et remuez-les jusqu'à ce qu'ils épaississent. Faites en même temps blanchir des pointes d'asperges que vous jetterez dedans. Mêlez le tout, ajoutez un bon morceau de beurre et, dès qu'il sera fondu, servez.

Journal de l'Exposition nationale suisse. — Le numéro du 15 mai de cette magnifique et intéressante publication contient les articles suivants : La joaillerie et la bijouterie. L'Ecole spéciale d'art appliqué à l'industrie. Aus der Geschichte der Schweizerischen Ausstellung. Les timbres-poste à l'Exposition. Ginevra. Le Pont de la Coulouvrenière. L'Aviculture. Eine Nachtfahrt im Schweizerdorf. L'extension de nos chemins de fer de montagnes depuis l'Exposition nationale de 1883. Au village noir. Chroniques de l'Exposition. Tous ces articles sont illustrés de gravures très soignées. On remarque surtout la reproduction du grand tableau de Burnand : *La pompe à feu*.

THÉÂTRE. — Le théâtre fermera ses portes demain soir. Le programme de la représentation de clôture est composé de **Miss Hélyett**, d'Audran, et des **Noces de Jeannette**, de V. Massé; il y aura foule. — Au moment de prendre congé de M. Scheler, nous tenons à lui adresser nos bien sincères félicitations et nos remerciements pour l'empressement et le soin qu'il a mis à satisfaire les exigences de notre public, qui n'est pas toujours facile à contenter. Saison d'hiver et saison de printemps, comédie et opéra, laisseront, cette année, le meilleur souvenir. Notre directeur connaît maintenant le vrai moyen d'amener les Lausannois au théâtre; tant qu'il voudra bien user de ce moyen, il pourra compter sur la sympathie et le constant appui du public. Donc, M. Scheler, à l'hiver prochain !

L. MONNET.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.